PAROLES LIBRES
CAHIER N°24

NARCOTRAFICS : LES HLM FACE À UNE NOUVELLE DONNE



afpols
INNOVER ENSEMBLE

LE COMITÉ PROSPECTIF

Depuis janvier 2024, les émissions de Paroles Libres sont préparées par Dominique Belargent, ancien responsable des partenariats institutionnels et de la recherche à l'Union sociale pour l'habitat, et le comité prospectif de Paroles Libres de l'Afpols composé de :

- Loïc Bonneval, Maître de conférences en sociologie à l'Université Lumière Lyon 2, chercheur au Centre Max Weber
- Claire Carriou, Professeure à l'Ecole d'urbanisme de Paris, Chercheuse au Lab'Urba
- Jean-Pierre Comte, Président de Polylogis SAS
- Pascal Friquet, Président du directoire du Logis familial varois et du Logis familial, Groupe 1001 vies habitat
- Matthieu Gimat, Maître de conférences en aménagement et urbanisme, Chercheur au laboratoire Géographie-Cités
- Dominique Hoorens, économiste, ancien Directeur des études de l'USH
- Marie-Christine Jaillet, Directrice de recherche au CNRS
- Aïcha Mouhaddab, Directrice Générale de l'AURA HLM
- Audrey Pelan, Responsable communication, Directrice du projet Paroles Libres
- Patrick Sciberras, Directeur Général de la coopérative HLM Keredes
- Patrice Tillet, Directeur Général du Groupe Arcade-VYV
- Marie-Laure Vuittenez, Directrice générale d'Habitat & Métropole, Présidente de la commission Quartiers, sécurité, emploi de l'USH

© AFPOLS — PAROLES LIBRES

16 OCTOBRE 2026

PARTIE 1 : L'ENTRETIEN

Dans sa dernière édition, l'Afpols a souhaité aborder un sujet très préoccupant pour le logement social et pour l'ensemble de la société : le narcotrafic et ses effets dévastateurs, en dépit d'une présence limitée à certains lieux ou quartiers précis.

Comme pour les autres émissions, deux invités ont été reçus dans le studio de l'Afpols : Mathieu Zagrodzki, chercheur en science politique, spécialisé dans la sécurité intérieure, et Émilie Vasquez, responsable du département des politiques de sûreté et de tranquillité résidentielle à la direction des politiques urbaines et sociales de l'USH.

Tous deux se connaissent déjà : pour rappel, l'USH a diffusé en avril 2026 un Cahier Repères (n° 166), fruit de leur travail commun, « Narcotrafics dans le parc social : impacts et stratégies mobilisables par les organismes HLM ». Il a été rédigé par Émilie Vasquez à partir d'une enquête conduite par Mathieu Zagrodzki sur six sites du territoire national.

Avant d'engager le dialogue entre eux, quelques mots avec Mathieu Zagrodzki sur l'ampleur du phénomène : selon lui, quand la population a-t-elle réellement pris conscience du problème ?

Depuis 2023, répond-il, on observe une montée en puissance politique et médiatique du sujet, à la suite d'une cinquantaine d'homicides liés au narcotrafic à Marseille, dont sept victimes mineures. L'ultraviolence de ces actes et la jeunesse des auteurs comme des victimes ont fortement marqué l'opinion.

En effet, ajoute-t-il, beaucoup de tueurs engagés aujourd'hui par les réseaux de narcotrafiquants sont des mineurs ou de très jeunes adultes. Une mécanique nouvelle s'est mise en place dans notre pays, bien différente de celle de la « French Connection » des années 1970, quand les réseaux mafieux du sud de la France inondaient d'héroïne le marché nord-américain.

Aujourd'hui, les choses semblent beaucoup plus structurées, avec une forte spécialisation des tâches : il y a ceux qui stockent la drogue, ceux qui blanchissent l'argent, ceux qui sont chargés de commettre des violences, voire des homicides, et les « petites mains », appelées les « jobbeurs », chargées de guetter dans les quartiers ou de revendre.

On peut aussi parler d'ubérisation du phénomène, dit encore Mathieu Zagrodzki, car le numérique permet à la fois d'entrer directement en contact avec les clients et de recruter ces jeunes en toute discrétion, avec l'assurance, pour le donneur d'ordre, de préserver son anonymat. Il devient d'ailleurs plus difficile de cerner les intéressés : au-delà des points de deal physiques, la dématérialisation complique le travail des enquêteurs et leur pose de nouveaux défis, puisque les contacts passent désormais par des messageries ultrasécurisées, avec des livraisons à domicile.



« Le numérique permet à la fois d'entrer directement en contact avec les clients et de recruter ces jeunes en toute discrétion. »

Sur l'importance du trafic en France, Mathieu Zagrodzki donne quelques chiffres édifiants : estimé à 7 milliards d'euros, le marché est extrêmement lucratif grâce à une forte demande. Environ 5 millions de personnes consomment chaque année du cannabis en France, rapporte-t-il, et 1 million de la cocaïne, une drogue plus pure et moins chère qu'il y a une vingtaine d'années et qui dispose de réseaux d'importation extrêmement efficaces. Cannabis et cocaïne sont ainsi devenus des produits de consommation de masse.

Pour donner une idée plus parlante de ces chiffres, Mathieu Zagrodzki précise que 7 milliards d'euros, c'est le chiffre d'affaires de Dassault Aviation, ou celui de la FIFA en 2023 ! Ce marché illicite prospère en France, comme dans de nombreux pays.

Quelque 3 000 points de deal sont actuellement identifiés par l'OFAST (l'Office anti-stupéfiants, chargé de coordonner la lutte contre le narcotrafic) et, fait nouveau, les derniers rapports publics relèvent tous une extension à l'ensemble du territoire. Il ne s'agit plus seulement des grandes villes, mais également des zones rurales : en clair, près de 80 % des communes françaises sont touchées d'une manière ou d'une autre par le narcotrafic !

« Près de 80 % des communes françaises sont touchées d'une manière ou d'une autre par le narcotrafic ! »

© AFPOLS — PAROLES LIBRES

Cela peut être du simple stockage, une pratique de plus en plus répandue, détaille Mathieu Zagrodzki, qui consiste à louer des logements Airbnb dans des zones isolées, à l'abri du regard des forces de l'ordre, pour y entreposer de la marchandise. Il complète le tableau national avec les outre-mer, où la situation est différente. Il cite la Guyane, un lieu de provenance connu, d'où viennent de nombreuses « mules » qui transportent la cocaïne vers l'Europe, et les Antilles, proches de la Colombie et du Venezuela, c'est-à-dire des lieux de production. Ces territoires, à la fois lieux de consommation et lieux de transit, sont aussi marqués par une violence plus élevée qu'en métropole.

Le rapport sénatorial de 2024, dit encore Mathieu Zagrodzki, vise à mesurer l'impact du narcotrafic en France. Pour sa part, il s'est interrogé sur le terme de « narcotrafic », désormais couramment utilisé. Il a posé la question, lors de ses recherches, aux représentants des forces de l'ordre et des différents services ministériels : ce terme très évocateur n'est-il pas destiné à frapper l'opinion et à la sensibiliser ? Ils reconnaissent qu'il peut tenir du slogan médiatique, mais ils ajoutent qu'il recouvre bien une réalité. Il suffit de voir les méthodes très agressives utilisées par les trafiquants, la corruption qu'ils favorisent et les mécanismes complexes qu'ils élaborent pour blanchir l'argent. Mathieu Zagrodzki reviendra sur la loi de 2025, qui évoque largement ces « blanchisseuses », comme on les appelle dans le jargon. Là aussi, un enjeu financier de taille.

Sans parler des recrutements, eux aussi différents de ce que l'on connaissait par le passé. Les « petites mains » du deal, les guetteurs, les revendeurs sur les trottoirs et en bas des immeubles sont les nouveaux visages de ces trafics. Il y a 30 ou 40 ans, le trafic de stupéfiants était déjà présent, y compris dans les zones d'habitat social, mais il était très localisé, avec des gamins du quartier qui connaissaient tout le monde et que tout le monde connaissait. Aujourd'hui, le recrutement passe par des messageries comme Telegram ou des réseaux sociaux comme Snapchat. Dans le sud de la France, notamment à Marseille, où la violence et les homicides font souvent reculer les jeunes, les trafiquants tentent de recruter ailleurs. On voit ainsi apparaître des jeunes d'Île-de-France sur les points de deal du Sud.

Autre « innovation » : les groupes de dealers des grandes villes cherchent maintenant à s'implanter dans des villes plus petites et très touristiques. Par exemple, ils s'installent de façon saisonnière dans une station balnéaire située à 100 ou 150 km d'une grande agglomération, où ils trouvent des clients potentiels. C'est ainsi que le marché s'étend et fait dire au rapport sénatorial de 2024 que la France est « submergée par le narcotrafic » et victime de « l'explosion simultanée de l'offre et de la demande » : plus aucun territoire, plus aucune catégorie sociale ne seraient épargnés.

Comme il l'a indiqué, ce rapport a été suivi par la loi du 13 juin 2025. Portée par Bruno Retailleau, alors ministre de l'Intérieur, elle vise à sortir la France du « piège du narcotrafic » et donne à cet effet des outils supplémentaires aux préfets, avec un double objectif : les épauler sur leurs terrains respectifs et agir plus vite que par la voie judiciaire. Si les préfets ne peuvent pas prononcer de peines définitives, ils ont la possibilité d'agir plus efficacement.

Deux exemples : les interdictions de paraître et les fermetures administratives. Le préfet peut désormais prononcer une interdiction de paraître dans un quartier contre telle ou telle figure visible d'un trafic local. Il peut aussi ordonner la fermeture administrative de commerces abritant manifestement des trafics ou servant à recycler l'argent. Il est par exemple surprenant de trouver quatre barbiers dans une même rue d'une commune d'une trentaine de milliers d'habitants… « Même si la barbe est devenue plus populaire, cela interroge ! », commente Mathieu Zagrodzki.

À l'évidence, le logement social est touché par ces trafics, reprend-il, même si, il y insiste, les résidences privées le sont aussi et si les points de deal sont présents partout dans l'espace public, notamment devant les gares ou dans les parcs. Dans les zones d'habitat social des villes moyennes, les niveaux d'implantation, et donc les nuisances, sont très variables. Il peut s'agir d'une seule cage d'escalier dans une résidence qui en compte une vingtaine ou, au contraire, de pâtés de maisons entiers sous la coupe de puissants narcotrafiquants.

Mais il est faux de dire que des quartiers entiers en vivent, assure Mathieu Zagrodzki. Les « jobbeurs » gagnent quelques centaines d'euros ici et là, les têtes de réseau ont des revenus particulièrement confortables et, autour d'eux, vit toute une population qui, le plus souvent, subit, qui est parfois complice ou qui se retrouve entre les deux, quand, par exemple, elle est menacée ou contrainte de participer au trafic en stockant de la marchandise.



PARTIE 2 : LE DÉBAT

C'est le moment d'introduire Émilie Vasquez, responsable à l'USH du département des politiques de sûreté et de tranquillité résidentielle. Dans tous les cas évoqués, elle peut en témoigner, ces situations inquiètent et font réagir les organismes ; elle le confirme : le logement social est largement impacté par le narcotrafic. Depuis plusieurs années déjà, dit-elle, les organismes concernés interpellent l'USH : « Intranquillité, incivilités, délinquance : pas une réunion sans que la question du narcotrafic soit abordée. Les choses évoluent très vite, et les bailleurs qui doivent y faire face demandent de l'aide. »

En parallèle des travaux du Sénat et de la proposition de loi, auxquels il a contribué, dit-elle encore, le secteur HLM a donc lancé en 2024-2025 une mission flash auprès des directeurs d'organismes, et commandé cette étude à Mathieu

Zagrodzki pour mieux comprendre les ressorts du phénomène. Parce que, détaille Émilie Vasquez, « dans le logement social, nous ne voyons que ce qui se passe au plus près de la vente, sur les points de deal ».

Il fallait « dézoomer », comprendre le marché dans sa globalité pour savoir de quelle manière y répondre. C'est la raison d'être de ce travail. Six territoires ont été sélectionnés dans l'Hexagone, poursuit Mathieu Zagrodzki : deux communes emblématiques de Seine-Saint-Denis, Saint-Ouen et Bobigny, qui ont toutes deux fait l'objet de nombreux articles dans la presse locale et nationale, et pour lesquelles des projets de rénovation ambitieux ont été engagés. Un troisième site, Grenoble, également médiatisé et très concerné par le trafic, avec une emprise puissante des narcotrafiquants sur plusieurs zones d'habitat social. Puis Villeurbanne, dans l'agglomération lyonnaise, et enfin trois communes de plus petite taille, à l'écart des grandes agglomérations, Alençon, Montargis et Alès, où les trafiquants cherchent aujourd'hui à conquérir de nouveaux marchés. Il était bien sûr impossible d'être exhaustif sur un territoire aussi vaste, de près de 70 millions d'habitants, mais ces lieux semblaient refléter une certaine diversité de situations. Sans en être au même stade d'implantation, ajoute Émilie Vasquez, ils présentaient des caractéristiques similaires ; c'est du moins ce qui ressortait des échanges avec les organismes.

Pour les locataires qui vivent sur ces sites, poursuit-elle, les impacts sont très forts. Les points de deal s'installent le plus souvent dans des cages d'escalier ou dans de petits locaux, qui deviennent rapidement des adresses connues des consommateurs. Pour rentrer chez eux, les locataires sont obligés de passer



par un filtrage qui peut aller jusqu'à « l'entrave », c'est-à-dire l'impossibilité de circuler librement dans les espaces communs. Sans parler des dégradations, car les trafiquants marquent fortement leur territoire et créent un climat d'insécurité pour effrayer les locataires et les dissuader de faire appel aux forces de l'ordre. Il existe toute une série de nuisances qui vont, dans les cas les plus durs, jusqu'à des pressions directes sur les habitants. On a même vu, du côté de Grenoble, des locataires mis à la porte en pleine nuit par des trafiquants qui voulaient entreposer de la marchandise chez eux ! Ce climat de terreur, tel qu'il est décrit, est très localisé. Émilie Vasquez tient à le redire, parce qu'« on peut très bien vivre tout à fait normalement dans la cage d'escalier voisine ». Mais il est terrible pour les habitants concernés et entraîne de graves difficultés de gestion au quotidien dans ces lieux.

Mathieu Zagrodzki approuve : il a en effet rencontré ces situations de cages d'escalier « normales » à côté d'autres qui ne le sont absolument pas. Il cite l'exemple d'une commune où il s'est rendu : une série d'immeubles de taille modeste, de quatre ou cinq étages, construits les uns à côté des autres dans une petite rue. Seul le premier immeuble était fortement concerné par les trafics, parce qu'il se trouvait à une intersection où il est facile de s'arrêter pour prendre la marchandise et repartir. Cet immeuble, qui semblait agréable, avec de grands balcons donnant sur un jardin, avait un taux de vacance de 70 % ! Plus personne ne voulait y vivre. « On imagine l'impact financier pour le bailleur », conclut Mathieu Zagrodzki. Là encore, ajoute-t-il, on en revient aux logiques commerciales très rationnelles des trafiquants.

À Marseille, le conflit sanglant qui oppose la DZ Mafia au clan Yoda se joue essentiellement autour d'un rond-point en bordure de l'autoroute A7, parce qu'il est facile de s'y arrêter pour prendre la marchandise et de rejoindre ensuite l'autoroute. Ce sont les mêmes logiques qui font qu'un immeuble peut être extrêmement intéressant pour le trafic, et ses voisins beaucoup moins. Il confirme aussi ce qu'a dit Émilie Vasquez sur les contrôles d'accès aux immeubles : « Il faut toujours donner une bonne raison d'être là », commente-t-il. Une situation insupportable au quotidien pour les habitants, empêchés d'aller et venir, de recevoir chez eux, et même de travailler. Il est par exemple impossible pour les assistantes maternelles d'accueillir des enfants quand le hall d'entrée est enfumé et occupé par une quinzaine de jeunes plus ou moins menaçants.

Dernier exemple, déjà évoqué, et le plus grave : certains locataires sont carrément évacués par les bailleurs eux-mêmes, tant leur vie est devenue impossible ! À Bobigny, une dame âgée est ainsi devenue, bien malgré elle, une « nourrice » chez qui la drogue était entreposée, au premier étage d'un immeuble connu pour abriter des trafics. Sa porte avait été cassée et la situation était devenue si intenable qu'il a fallu la reloger.

Émilie Vasquez entend parler de cas semblables mais, ajoute-t-elle, les réclamations et les signalements sont en réalité assez rares : les locataires n'alertent et ne demandent de l'aide que lorsqu'ils se sentent suffisamment en sécurité pour le faire. Bien souvent, ils sont intimidés par les trafiquants et ils ont peur. Ces dernières années, rappelle-t-elle, ont été marquées par des faits de violence rares mais très médiatisés, et le risque d'être la victime collatérale d'un

règlement de comptes est désormais présent dans les esprits. « C'est assez terrible, commente-t-elle, et cela fait monter la pression, aussi bien du côté des locataires que des équipes de proximité. » Car les gardiens d'immeubles, au contact quotidien des locataires, les prestataires et les techniciens envoyés sur les sites partagent les mêmes craintes et les mêmes contraintes. Pour faire leur travail, les gardiens doivent passer dans les halls et nettoyer derrière des trafiquants qui ne prennent pas soin des lieux. Même si, parfois, ils parviennent par le dialogue à leur faire entendre raison, tout cela génère beaucoup d'inquiétude.

La protection des collaborateurs, poursuit Émilie Vasquez, est devenue un grand sujet de préoccupation pour le secteur HLM. Les collaborateurs présents sur les sites sont fréquemment intimidés, voire malmenés, par des narcotrafiquants qui considèrent qu'on vient les déranger dans leurs activités. Plusieurs d'entre eux ont vu leur véhicule abîmé ou leurs pneus crevés. Le simple fait d'entretenir les locaux ou de faire des passages réguliers peut déclencher ces intimidations.

Cela entraîne des difficultés de recrutement : c'est tout un cercle vicieux qui s'est mis en place. Les personnels en poste adoptent en général l'une de ces deux postures : soit ils s'opposent aux trafiquants, ce qui est difficile et pas forcément payant, soit « ils font avec » et tentent de contourner les difficultés en les laissant agir, en passant moins souvent, ce qui peut rendre les choses encore plus compliquées sur le long terme. Telle est, conclut Émilie Vasquez, la situation actuelle : des difficultés de recrutement, beaucoup de turnover, des arrêts maladie à répétition. Et des bailleurs qui se plaignent : « L'État nous demande de maintenir des équipes de proximité, mais nous ne pouvons plus envoyer nos



collaborateurs sur ces sites, avec tous les risques qui pèsent sur eux. »

« L'État nous demande de maintenir des équipes de proximité, mais nous ne pouvons plus envoyer nos collaborateurs sur ces sites, avec tous les risques qui pèsent sur eux. »

Sauf qu'en face, intervient Mathieu Zagrodzki, quand on interroge la police sur le sujet, la réponse est parfois : « Mais les personnels de proximité sont de mèche avec les trafiquants, puisqu'ils ne veulent rien nous dire ! » Les policiers ont le sentiment que les gardiens refusent de leur parler ou de leur donner les clés d'un logement pour une surveillance.

À les entendre, ils seraient donc main dans la main avec les trafiquants ! Bien sûr, cela peut exister, admet Mathieu Zagrodzki : le narcotrafic entraîne des mécanismes de corruption qui touchent aussi bien des élus que des agents de proximité. Mais au-delà de ces cas de corruption, on voit surtout de la peur et la volonté de faire son travail malgré l'adversité.

Selon lui, il faut aussi dénoncer derrière tout cela un certain discours politique qui tend à faire peser une part de la responsabilité du trafic sur le secteur du logement social : « Ils sont trop laxistes, ils laissent faire, ils n'expulsent pas assez, etc. » Une ministre a même menacé de sanctionner fiscalement les bailleurs qui laisseraient la situation se dégrader ! Mais, rappelle-t-il, « le monde HLM n'est ni le parquet ni l'État, il n'a pas de pouvoir de police.

Certes, il dispose d'outils juridiques pour expulser, même si cela ne se fait pas du jour au lendemain, de moyens financiers pour rénover le bâti et de moyens humains, mais cela ne suffit pas à faire des miracles ».

« Le monde HLM n'est ni le parquet ni l'État, il n'a pas de pouvoir de police. »

Les organismes, reprend Émilie Vasquez, sont très mobilisés sur ces questions. Ils ont signé des accords avec les principaux acteurs publics, le premier dès 2000 avec le ministère de l'Intérieur. Ils ont créé des fonctions dédiées, des responsables sûreté et tranquillité. Ils ont proposé des formations et revu l'organisation de leurs équipes sur les sites. Ils ont aussi repensé l'architecture et les aménagements de leurs résidences pour limiter les risques.



On sait, développe-t-elle, que si les trafics de stupéfiants s'appuient sur le logement, c'est parce qu'en France celui-ci est « un lieu privé, quasiment impénétrable, protégé par la loi », ce qui est une très bonne chose selon elle ; mais dans le logement social, une certaine précarité peut exposer davantage les habitants.

Il est vrai aussi que la configuration des lieux facilite les trafics. L'urbanisme sur dalle, autrefois très prisé, avec de grandes résidences entre lesquelles on peut aller et venir facilement, permet de s'échapper en cas de contrôle de police. Les organismes, reprend Émilie Vasquez, ont bien pris en compte cette réalité. Ils ont installé des moyens « plutôt inhabituels » dans le logement, comme des caméras et des dispositifs de contrôle d'accès, afin d'assurer « la tranquillité résidentielle ». C'est le terme utilisé par le secteur, car la sécurité publique ne relève pas de ses attributions, rappelle-t-elle.

En effet, renchérit Mathieu Zagrodzki, l'enquête a permis de rencontrer des acteurs pragmatiques et très présents sur le terrain, qui connaissent chaque mètre carré de leur patrimoine. Parfois même, leurs bureaux sont à quelques centaines de mètres des lieux concernés. On constate de plus une vraie professionnalisation des personnels, souvent issus du monde de la sécurité intérieure, d'anciens policiers ou d'anciens gendarmes habitués aux procédures pratiques et légales, pour prendre ces problèmes à bras-le-corps.

L'intérêt de visiter plusieurs sites, poursuit-il, c'est que les situations sont forcément différentes, et donc les actions à mettre en œuvre aussi. Par exemple, on se focalise beaucoup sur les expulsions : il faudrait expulser rapidement les personnes à l'origine de dégradations ou impliquées dans le trafic.

Mais c'est loin d'être la seule solution, cela dépend du degré d'implantation. Il prend un exemple : une commune bretonne touristique, réputée calme, voire bourgeoise, a vu soudain des jeunes s'installer sur des chaises de pêcheur à proximité d'un immeuble d'habitat social. Les habitants se sont demandé ce qu'ils faisaient là, la police est venue les contrôler, et il s'est avéré qu'il s'agissait de dealers venus du Havre prospecter un nouveau marché. Grâce à cette réaction rapide, ils sont repartis, poursuit Mathieu Zagrodzki. Mais à l'autre bout du spectre, il peut arriver que « des bailleurs voient leur patrimoine complètement gangrené » par les trafics. Il s'agit souvent, comme le disait Émilie Vasquez, de bâtiments des années 1960-1970 : une architecture sur dalle, avec des halls traversants, conçue pour créer des îlots à l'écart de la voie publique, mais qui se révèle bien commode pour implanter des trafics et échapper à la police ! Pour cette raison, détaille-t-il, on agit aujourd'hui sur le bâti : on détruit des tours, on rénove les quartiers, comme il a pu le voir à L'Île-Saint-Denis et à Bobigny. C'est une solution intéressante, parmi d'autres outils juridiques, pratiques ou financiers à la disposition des bailleurs.

Même si beaucoup d'entre eux, note-t-il, estiment que « le meilleur outil est encore de disposer du bon contact au bon moment ». Un numéro de téléphone ou une adresse mail pour joindre la personne susceptible de déclencher rapidement une intervention peut suffire. « Vous le confirmez ? », demande-t-il à Émilie Vasquez. Oui, répond celle-ci, mais avec des réserves car, remarque-t-elle, « s'il y a beaucoup de turnover chez nous, il y en a aussi dans les commissariats et dans la justice ! ».

Il faut donc sans cesse s'assurer que les contacts seront repris en cas de changement et que le fil ne sera pas perdu. Ce point, insiste-t-elle, fait partie des propositions du mouvement HLM : « Nous voulons construire des plans d'action partenariaux sur les sites touchés par le trafic. » En clair, le mouvement appelle les autorités compétentes sur les territoires, le préfet et le procureur de la République, à signer avec les bailleurs sociaux des accords pour renforcer la sécurité dans le parc. Une quarantaine de départements sont déjà couverts par des conventions de ce type. Bien sûr, elles ne concernent pas le seul narcotrafic, mais c'est un angle important : cela permet à chacun de connaître les moyens dont il dispose et de se coordonner avec les autres.

Cette mission engagée sur six sites, dit encore Émilie Vasquez, a servi à deux choses : d'abord à établir notre positionnement sur le sujet de manière plus précise. Il fallait lever les tabous sur ces trafics et « rappeler que le logement social n'est ni la cause ni l'origine du narcotrafic en France », comme ont pu le laisser entendre certains responsables politiques ! Il n'est pas le « coupable idéal » ; bien au contraire, il subit, et lourdement, la situation, pour toutes les raisons évoquées. « Personne ne va reprocher à une compagnie aérienne d'être complice du narcotrafic parce que des "mules" voyagent dans ses avions ! », dit-elle avec force.

Donc, en premier lieu, cesser de se sentir coupable. Ce qui conduit au deuxième point : les pouvoirs publics ont la chance d'avoir face à eux un acteur institutionnel, estime Émilie Vasquez, des bailleurs qui s'organisent, participent à des instances de partenariat et demandent à signer des accords.

« Personne ne va reprocher à une compagnie aérienne d'être complice du narcotrafic parce que des "mules" voyagent dans ses avions ! »

Parmi leurs propositions, souligne-t-elle encore, l'une est très importante : la protection du personnel. Les bailleurs la réclament instamment depuis des années. S'en prendre à un membre du personnel de proximité doit être considéré comme s'en prendre à un fonctionnaire ou à un représentant de l'autorité publique. C'est déjà le cas pour les gardiens d'immeubles, mais il faut l'élargir aux techniciens, aux chargés de clientèle, à tous les personnels des organismes HLM. De même, l'employeur, c'est-à-dire le bailleur social, doit pouvoir déposer plainte à la place de son salarié pour mieux le protéger en cas d'agression, car à travers lui, c'est l'institution qui est atteinte.

Le mouvement a aussi été amené à se prononcer sur les dispositions de la loi, dont les deux citées par Mathieu Zagrodzki : l'éloignement et la fermeture administrative. Mais une autre mesure le concerne directement, rappelle-t-elle : le préfet peut désormais enjoindre à un bailleur social d'engager une procédure d'expulsion contre un locataire, laquelle ne peut avoir lieu qu'après la résiliation du bail prononcée par le juge. Le mouvement HLM demandait depuis longtemps un meilleur partage d'informations entre les services de police, la justice et les bailleurs sur ces questions. Il a donc bien accueilli cette mesure, et plusieurs procédures sont déjà en cours. Mais il prévient : il ne faut pas mettre en difficulté les équipes de proximité restées sur le site. C'est tout l'enjeu de cette nouvelle procédure.

© AFPOLS — PAROLES LIBRES



Émilie Vasquez fait par ailleurs remarquer que beaucoup de personnes impliquées dans les trafics ne sont pas, ou plus, des résidents du parc social : les dealers ont déjà intégré cette disposition en faisant venir davantage de personnes de l'extérieur !

La responsabilité de l'État va bien au-delà de ces mesures, remarque Mathieu Zagrodzki, car le narcotrafic n'est pas seulement national : il s'appuie sur de grandes filières d'importation et des réseaux très structurés, qui nécessitent une coopération policière et judiciaire internationale. Mais l'État a aussi la responsabilité de fournir les outils légaux et de s'impliquer dans les partenariats locaux. Quand un bailleur sollicite le préfet ou le commissaire de police, ou qu'il adresse un signalement au procureur, il est en droit d'attendre une réponse. Les enjeux, y compris financiers, approuve Émilie Vasquez, peuvent être très pénalisants pour les bailleurs qui ont des taux de vacance importants ou des dépenses élevées de sécurisation et de remise en état des locaux. Les bailleurs connaissent maintenant la palette d'outils mobilisables et ils s'en servent de mieux en mieux, y compris dans l'Ouest de la France, qui jusqu'ici n'était pas confronté au problème. Mais il est vraiment nécessaire, conclut-elle, que du côté de l'État, la coordination se mette parfaitement en place et que chacun puisse affiner ses méthodes d'intervention en partenariat.

Directeur de la publication
Hugues Campan

Écriture
Dominique Rousset

Suivi de projet
Manon Grangeot, Audrey Pelan

© Afpols 2026



Association pour la formation professionnelle continue
des organismes de logement social

47 rue Popincourt - 75011 Paris. Tél. 01 40 75 52 74
www.afpols.fr